

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

CELLULE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
FORMATION ZOOTECHNIQUE, VETERINAIRE ET
HALIEUTIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES AND
ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

UNIT OF EDUCATION, ZOOTECHNICAL,
VETERINARY AND HALIEUTIC TRAINING

ARRETE n° **00021** /A/MINEPIA/SG/CEFZVH du **06 JUL 2020**

Portant ouverture du concours de recrutement des Auditeurs Libres, au Cycle III, pour la préparation à l'examen national du Brevet de Technicien Supérieur (BTS), dans les Centres Nationaux de Formation Zootechnique, Vétérinaire et Halieutique de Maroua, Fouban et Jakiri pour l'année académique 2020/2021

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret n°96/010 du 15 janvier 1996 portant Statut des Centres Nationaux de Formation Zootechnique et Vétérinaire (CNFZV) ;
- Vu Le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant Organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ;
- Vu La Correspondance n°762/PR du 05 février 1990 autorisant le recrutement des Auditeurs Libres dans les Centres Nationaux de Formation Zootechnique et Vétérinaire ;
- Vu La Décision n° 0418/D/MINEPIA du 18 septembre 2009 définissant le dispositif expérimental à mettre en œuvre dans certaines écoles de formation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, modifiée et complétée par la décision n°0127/D/MINEPIA du 12 mai 2011.

ARRETE

Article 1er : Il est organisé les 05 et 06 septembre 2020 un test de recrutement des Auditeurs Libres au cycle de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) dans la filière « Conseil Agro-Pastoral (CAP) » pour les Centres Nationaux de Formation Zootechnique et Vétérinaire (CNFZV) de Maroua, Jakiri et la filière « Entrepreneuriat Agro-Pastoral (EAP) » pour le Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire de Fouban.

Article 2:(1) Peut faire acte de candidature, toute personne de nationalité camerounaise qui remplit les conditions suivantes :

a) **Candidats externes pour les deux filières :**

Etre titulaire du Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou du GCE A/L en 2 matières au moins hormis la Religion ou être inscrit comme candidat à l'examen en vue de l'obtention du diplôme requis.

b) **Candidats internes pour la filière « Conseil Agro-Pastoral (CAP) » uniquement :**

Etre personnel du MINEPIA, titulaire d'un diplôme du cycle II d'une école dudit Ministère et d'un Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou du « GCE A-Level » en 2 matières au moins hormis la Religion et justifiant d'au moins cinq (05) années d'ancienneté.

(2) Toutefois, les candidats étrangers peuvent, dans la limite des places disponibles, être admis sur titre dans toutes les filières, après avis du Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales.

Article 3 : Le programme dudit concours est le suivant :

1) Filière « Conseil Agro-Pastoral (CAP) »

A) Candidats internes et professionnels

1. Culture générale : elle porte sur les grands problèmes de développement nationaux ou mondiaux de l'heure ;

2. Planification des projets : niveau du cycle II des CNFZV ;

3. Epreuve à option :

- ❖ Sciences naturelles : niveau de la classe de terminale (série D).
- ❖ Sciences zootechniques : Zootechnie générale, infrastructures d'élevage, et zoo-hygiène.
- ❖ Sciences vétérinaires : Pathologie, Pharmacologie-Thérapeutique, Inspection sanitaire vétérinaire.
- ❖ Sciences halieutiques : Ichtyologie-Ichtyopathologie, Aquaculture/Pêche, Zoo-hygiène.

4. Langue : anglais pour les Francophones et Français pour les Anglophones.

B) Candidats externes

1. Culture Générale : elle porte sur les grands problèmes de développement nationaux ou mondiaux de l'heure ;

2. Mathématiques : niveau de Terminale (série D) des lycées et des collèges de l'Enseignement Général.

3. Epreuve à option :

- ❖ Sciences naturelles : niveau de la classe de Terminale (série D).
- ❖ Economie Générale : niveau de classe de Terminale.

4 Langue : anglais pour les Francophones et français pour les Anglophones.



2) Filière « Entrepreneuriat Agro-Pastoral (EAP) »

1. Culture générale : elle portera sur les problèmes agropastoraux de l'heure ;
2. Langue : anglais pour les francophones et français pour les anglophones.
3. Mathématiques : Niveau de Terminale (série D) des lycées et des collèges de l'Enseignement Général.

Article 4: Les épreuves écrites se dérouleront dans les Centres ci-après : Yaoundé, Maroua, Bafoussam et Bamenda suivant l'emploi de temps ci-après :



1) Filière « Conseil Agro-Pastoral (CAP) »

Candidats internes et professionnels

Epreuves	Durée	Coef	Note éliminatoire	Date	Horaires
Culture générale	2h	4	≤ 5/20	05/09/2020	08h00-10h00
Langue	2h	3		05/09/2020	10h30-12h30
Option : Sciences Naturelles, Sciences zootechniques/ vétérinaires / halieutiques	3h	5		05/09/2020	13h00-16h00
Planification de projets	3h	5		06/09/2020	12h00-15h00

Candidats externes

Epreuves	Durée	Coef	Note éliminatoire	Date	Horaires
Culture générale	2h	4	≤ 5/20	05/09/2020	08h00-10h00
Langue	2h	3			10h30-12h30
Mathématiques	3h	5			13h00-16h00
Option : Sciences Naturelles ou Economie Générale	3h	5		06/09/2020	12h00-15h00

2) Filière « Entrepreneuriat Agro-Pastoral (EAP) »

Epreuves	Durée	Coef	Note éliminatoire	Date	Horaires
Culture générale	3h	4	≤ 5/20	05/09/2020	08h00-10h00
Langue	2h	3			10h30-12h30
Mathématiques	3h	5			13h00-16h00
Entretien avec le jury	06/09/2020 de 08h00-12h00				



3) Les candidats étrangers sont admis sur étude de dossiers.

Article 5 : Tous les candidats sont informés de ce qui suit :

- 1) La formation d'une durée de deux (02) ans, est sanctionnée par un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur à l'issue d'un examen national ;
- 2) Le régime de ces Centres de formation est l'externat et l'internat dans la limite des places disponibles ;
- 3) Les frais d'entretien de l'internat s'élèvent à deux mille (2.000) francs CFA par mois par élève pour ceux qui y sont admis ;
- 4) Les frais d'inscription s'élèvent à quinze (15.000) francs CFA par année d'étude ;
- 5) Les frais de caution remboursable sont de vingt-cinq mille (25.000) francs CFA pour la durée de la formation ;
- 6) Les frais de scolarité sont annuels.

Article 6 : Les montants des frais de scolarité évoqués à l'article 5(6) ci-dessus sont fixés ainsi qu'il suit :

- Cent cinquante mille (150.000) francs CFA pour les nationaux non boursiers ;
- Cinq cent mille (500.000) francs CFA pour les étudiants étrangers.

Article 7 : Les dossiers de candidature complets seront déposés au plus tard le 21 août 2020 à 15h30 dans les Délégations Régionales du MINEPIA.

Article 8 : Le nombre de places disponibles pour chaque CNFZV et par filière est le suivant :

1) Filière « Conseil Agro-Pastoral (CAP) » aux CNFZV de Maroua et de Jakiri

- ❖ CNFZV de MAROUA : soixante-dix (70) places ;
- ❖ CNFZV de JAKIRI : cinquante (50) places.

2) Filière « Entrepreneuriat Agro-Pastoral (EAP) » au CNFZV de Foumban

Le nombre de places disponibles : soixante-dix (70)

Article 9 : les dossiers de candidature comprennent :

1) Filière « Conseil Agro-Pastoral (CAP) »

- Une demande timbrée au tarif en vigueur adressée au MINEPIA précisant le Centre de concours et par ordre de priorité, pour la filière CAP, deux Etablissements de formation choisis ;
- Un certificat médical attestant que le candidat est apte à exercer les activités agropastorales et rurales ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé datant de moins de 3 mois ou une photocopie certifiée du récépissé de dépôt du dossier à l'examen du baccalauréat ou du GCE A/L ;
- Une attestation de présentation de l'original du diplôme exigé ;

- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une autorisation de concourir signée du MINEPIA pour les candidats internes et professionnels ;
- Une attestation d'ancienneté comportant l'avis du supérieur hiérarchique pour les candidats internes et professionnels ;
- Un photo récente 4x4 du candidat ;
- Une lettre de recommandation ou de parrainage pour les candidats boursiers ou étrangers ;
- Un reçu de versement des frais de participation au concours d'un montant de quinze mille (15.000) FCFA délivré par le responsable du Centre de concours ;

2) Filière « Entrepreneuriat Agro-Pastoral (EAP) »

- Une demande timbrée au tarif en vigueur adressée au MINEPIA, indiquant le Centre d'examen choisi ;
- Une lettre de motivation ;
- Un certificat médical attestant que le candidat est apte à exercer les activités agropastorales et rurales ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé datant de moins de 3 mois ou une photocopie certifiée du récépissé de dépôt du dossier à l'examen du baccalauréat ou du GCE A/L ;
- Une attestation de présentation de l'original du diplôme exigé ;
- Un photo récente 4x4 du candidat ;
- Un reçu de versement des frais de test de recrutement d'un montant de quinze mille (15.000) francs FCA payé auprès du responsable du Centre de concours choisi ;

3) Les dossiers complets doivent être transmis au Secrétariat Général du MINEPIA au plus tard le 28 août 2020 à 15 heures 30 précises.

4) Les Délégués Régionaux devront saisir les médias de leur localité pour large diffusion.

5) Pour tout renseignement complémentaire, se rapprocher des Délégations Régionales du MINEPIA, ou de la Cellule de l'Enseignement et de la Formation Zootechniques, Vétérinaires et Halieutiques du Secrétariat Général à Yaoundé/Mvog-Betsi. Tél : 6 971 77 103/222 23 11 72.

Article 10: Le présent Arrêté sera enregistré et publié en français et en anglais au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le **06 JUIL 2020**

Ampliations :

- Secrétariat Général ;
- Directions MINEPIA ;
- CNFZV de Maroua, Jakiri et Fouban ;
- Délégations Régionales MINEPIA ;
- Chrono /Archives.



Docteur TAÏGA